

ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

PREAVIS No 10-18

Comptes 2017 – Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du Préavis n° 10/2018 relatif aux comptes 2017 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) composée de :

Mmes	Alice Durnat Levi	Municipale de Prangins, excusée
	Céline Etoupe	Municipale de St-George
	Monya Jaccard	Municipale de Burtigny, rapportrice
MM.	Vincent Hacker	Municipal de Nyon
	Philippe Menoud	Municipal de Coinsins, excusé

s'est réunie le 3 mai 2018 dans les bureaux de l'ARAS.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil, leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de cette séance.

Préambule

Pour rappel et comme précisé dans le préavis :

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, disposent d'un mode de financement propre :

- **compte 710** (frais de fonctionnement du Centre Social Régional – CSR), subventionné par le Service de Prévoyance et d'Aides Sociales (SPAS)
- **comptes 711** (autorités et administration de l'ARAS) **et 712** (subventions régionales), financés par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **compte 720** (frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales – AAS), financé par les Communes de l'ARAS, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCA VS)

Délibérations

Ci-après, un descriptif succinct des comptes qui ont été passés en revue, des commentaires détaillés figurent dans la présentation des comptes du préavis 10-18. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2017, le but optionnel AJERE est repris par ENJEU et ne fait plus partie des comptes de l'ARAS, d'où d'importantes variations entre les comptes 2016 et 2017.

Compte 710

Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)

Les frais de fonctionnement sont toujours calculés sur le nombre de dossiers traités, soit 817 dossiers mensuels actifs en moyenne. Une forme de stabilisation est constatée avec une diminution de 1% par rapport à l'exercice précédent (826).

Le résultat général est déficitaire de CHF 131'426.06 et nécessite des prélèvements aux « Fonds d'égalisation du résultat et réserve général SPAS » selon une directive cantonale ad hoc. Ce déficit provient d'une décision du SPAS qui n'a pas versé la subvention du 4^{ème} trimestre, comme en 2016, afin de ne pas présenter un léger excédent de recettes.

Comptes 710.3011.00, 710.3030.00, 710.3040.00 et 710.3050.00

Engagement de remplaçants (congés maternité, absences pour maladie) compensé par les indemnités de l'assurance maladie perte de gain et l'allocation maternité.

Compte 710.3101.00

Dépassement principalement dû à des fournitures pour archivage.

Compte 710.3182.00

Nouvelle programmation de la centrale téléphonique et installation d'appareils fixes pour nouveaux collaborateurs.

Compte 711

Autorités et Administration de l'ARAS

L'excédent de recette est de CHF 55'511.50. La somme de CHF 52'851.15 (96'093, population 31.12.2016, x CHF 0.55) sera restitué aux communes et le solde de CHF 2'660.35 sera viré au Fonds de Réserve de l'ARAS.

Compte 712

Subventions régionales versées par l'ARAS

L'excédent de recette est de CHF 20'248.70.

La Fondation Le Relais – Logement de transition a œuvré sans utiliser l'entier de la subvention budgétée.

ProJet et Caritas – Epicerie n'ont pas utilisé leur subvention budgétée. Il n'y a également pas eu de participation diverse.

Compte 720

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

L'exercice 2017 présente un excédent de recette de CHF 325'652.98.

Différence due principalement à deux postes qui n'ont pas été repourvus par rapport au budget. En effet, les agences d'assurances sociales vivent une longue période de mutation, au-delà de la réorganisation effectuée dans notre district en 2016. Il est difficile de trouver l'équilibre entre tâches et moyens nécessaires pour les effectuer.

En parallèle, afin de préparer la structure aux défis d'avenir, l'organisation hiérarchique a été repensée. Il y a une réflexion cantonale de supprimer les enveloppes CSR et AAS et de proposer à la population une plateforme d'action sociale régionale afin d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité. Dans cette optique, l'organigramme a été repensé en cherchant à structurer les fonctions de manière identique et en créant une direction opérationnelle capable d'agir sur les secteurs CSR et AAS de manière transversale.

Conclusion

C'est avec satisfaction que la commission relève la bonne maîtrise des charges. Elle prend également connaissance du rapport de la fiduciaire Heller à Nyon et se rallie à ses conclusions en considérant les comptes comme exacts et justifiés. Au vu de ce qui précède, elle vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

✎ accepter les comptes 2017 de l'ARAS du district de Nyon et notamment pour :

- le compte 710 – frais de fonctionnement du CSR :
 - de prendre note de la sollicitation des fonds d'égalisation du résultat et fonds de réserve, conformément à la directive cantonale en la matière
- le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 52'851.15, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2018, soit CHF 0,55/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 2'660.35 au Fonds de Réserve de l'Association.
- le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 19'218.60, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2018, soit CHF 0,20/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 1'030.10 au Fonds de Réserve de l'Association.

- le compte 720 – frais de fonctionnement des AAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 321'911.55, par déduction sur le solde dû par les communes de la participation aux charges 2018, soit CHF 3,35/habitant
 - d'attribuer le solde de CHF 3'741.43 au Fonds de Réserve de l'ARAS.

↳ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2017

↳ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2017

Pour la commission :

Alice Durnat Levi Municipale de Prangins

..... *Alice Durnat Levi*

Céline Etoupe Municipale de St-George

..... *Céline Etoupe*

Monya Jaccard Municipale de Burtigny

..... *Monya Jaccard*

Vincent Hacker Municipal de Nyon

.....

Philippe Menoud Municipal de Coinsins

..... *PP Menoud*

Nyon, le 17 mai 2018